

# Note de présentation

## Projet de fusion SUFLE – MIRREL

---

Comité technique du 13 juillet 2021  
Conseil d'Administration du 20 juillet 2021

---

### 1. Présentation du contexte

Aix-Marseille Université a aujourd'hui une stratégie internationale affirmée. Cette orientation se manifeste par l'inclusion de toutes les dimensions internationales dans les différents projets structurants de l'université concernant la formation comme la recherche.

Les langues vivantes sont un des éléments de réussite de cette stratégie. L'université a donc l'obligation d'offrir une cohérence d'ensemble sur ce sujet.

En l'état actuel des choses, la question des langues vivantes est portée manière opérationnelle par les composantes, qui ont des personnels spécialistes des langues vivantes. Il existe des ensembles structurés autour de services/départements des langues pour la partie LANSAD, qui fonctionne parallèlement aux départements disciplinaires de spécialité.

Enfin, Aix-Marseille Université dispose de deux services communs, la Maison Interdisciplinaire de Recherche et Ressources en Langues (MIRREL) et le Service Universitaire de Français Langue Etrangère (SUFLE). Chacun de ces services, tout en s'intéressant aux langues vivantes, ont très peu de contact opérationnel. Leur rayonnement actuel est très centré sur Marseille centre pour la MIRREL et Aix-en-Provence pour le SUFLE.

#### > **Le projet**

Aix-Marseille Université souhaite créer un service universitaire des langues unique, en procédant à la fusion des deux services sus-mentionnés, pour disposer d'une structure apte à relever les défis prochains concernant la stratégie d'internationalisation de l'université. Les compétences respectives des deux services permettent de créer une structure cohérente, avec une organisation qui répondra aux besoins de l'ensemble de la communauté de l'université.

En l'état, ce service n'a pas vocation à remplacer l'action menée dans les formations portées par les composantes.

Les missions sont essentiellement des missions déjà assurées par les deux services : formation en FLE, modules de formation en langues vivantes, autoformation dans le cadre du centre de ressources en langues, formation des formateurs en FLE, passation de certifications, assurer le lien Formation-Recherche et exercer une expertise et accompagner les besoins en services linguistiques.

#### > **Impact pour les personnels**

Les deux services travaillent sous l'égide de la Vice-présidence aux Relations Internationales. Les aspects opérationnels sont aujourd'hui assurés par un administrateur provisoire nommé au 31 août 2020 pour la MIRREL et au 26 octobre pour le SUFLE.

Le projet ne prévoit pas de mobilité géographique pour les personnels, hormis sur la base du volontariat. En effet, les deux structures existantes sont complémentaires, avec des périmètres d'action définis.

L'organisation interne donnera lieu à des fiches de poste élaborées avec les agents BIATSS. La DRH, tout comme la DAF et la DAJ, accompagnent au quotidien la direction des deux services dans le processus.

#### > **Calendrier de mise en œuvre proposé**

Le service serait créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'annonce du projet a été faite au mois de janvier 2021 à tous les personnels.

Une méthode de travail collaborative a été mise en place dès le mois de février. L'administration provisoire a fait le choix d'associer largement tous les personnels en créant des groupes de travail ouverts, avec la tenue d'une réunion plénière permettant à l'ensemble des personnels de prendre connaissance de l'avancement des travaux des groupes de travail.

Le groupe de travail « *Statuts* » a pour mission de réfléchir à une proposition de rédaction de nouveaux statuts qui seront soumis à la gouvernance.

Le groupe de travail intitulé « *Autoformation et Accompagnement à la formation* » a pour mission de réfléchir à l'articulation entre les activités portées aujourd'hui par le SUFLE et les activités développées par la MIRREL au sein de son centre de ressources en langues, le CARLAM.

Le troisième groupe de travail concerne l'une des missions du service universitaire des langues : la certification en langue. Les services actuels sont déjà centres de test (FLE et CLES).

Les groupes de travail se réunissent en moyenne deux fois par mois et les réunions plénières sont mensuelles. Ces dernières invitent systématiquement des membres de la gouvernance, qui viennent directement répondre aux questions des personnels.

A ce stade, les entretiens individuels ont été réalisés avec les agents.

L'organigramme de la future structure est actuellement en cours de réflexion et sera présenté dans un second temps aux instances.

---

## **2. Proposition soumise au Comité Technique et au Conseil d'Administration**

La création d'un Service Universitaire des Langues est soumise pour avis du Comité Technique et à la délibération du Conseil d'Administration.

Cette création est réalisée par la fusion du SUFLE et de la MIRREL.